

**PROCÈS-VERBAL**  
**de la séance du Conseil Municipal du 6 novembre 2025**

L'an 2025 et le 6 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Autruy-sur-Juine, sous la présidence de Christophe GUERTON, Maire.

**Présents** : Monsieur Christophe GUERTON, Maire, Madame Bernadette DORAT, Madame Nathalie CHAILLER, Madame Magali ROLLET, Madame Catherine DOZIAS, Monsieur Gwenn FRANCHOMME, Monsieur Florent MOUHOT, Monsieur Philippe THIRIAU, Monsieur Frédéric DUBOCQ, Madame Marinette PASQUIER, Monsieur Fabien DAUBIGNARD formant la majorité des membres en exercice.

**Absents** : Monsieur Constantin ADAMOPULOS, Monsieur Jean-Marc LOMBART, Madame Claire RIVIÈRE.

**A été nommé(e) secrétaire** : Monsieur MOUHOT Florent

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 11
- Pouvoirs : 0

**Date de la convocation** : 30/10/2025

**Date d'affichage** : 31/10/2025

**Actes rendus exécutoires**

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers : 07/11/2025  
et publication ou notification : 07/11/2025

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 octobre 2025
- Tarif communaux 2026
- Etude de devis
- Bibliothèque municipale
- Questions diverses (cérémonie du 11 novembre, extension réseau d'eau lotissement...)

**Monsieur le Maire fait un rappel des dernières délibérations prises :**

|         |   |
|---------|---|
| 2025-26 | Extension du réseau défense incendie                                    |
| 2025-27 | Échange de parcelles entre la commune et deux administrés               |
| 2025-28 | Inscription du lieu-dit « La Porte » au titre des monuments historiques |
| 2025-29 | Acceptation de devis pour l'installation de candélabres                 |

**Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 octobre 2025**

Monsieur le Maire fait état des dernières délibérations prises et demande à l'assemblée si des modifications doivent être apportées au dernier procès-verbal du 2 octobre 2025.  
Le procès-verbal du 2 octobre 2025 est approuvé.

## 2025-30 Tarifs communaux 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, reconduit les tarifs de 2025 pour l'année 2026, comme suit, à savoir :

|  |   | Habitants de la commune   | Hors commune               |
|--|---|---|----------------------------|
| <b>Location des salles communales</b><br>(Caution de 500 € + caution ménage de 200 € ou 100 €) | Salle polyvalente (150 personnes maximum)   | 200 € / jour  | 1 000 € / jour             |
|  | Salle ex-presbytère (40 personnes maximum)  | 100 € / jour  | 800 € / jour               |
|  | En cas de location sur deux jours, le tarif appliqué pour la deuxième journée est fixé à 50 % de la redevance |   |                            |
| <b>Travaux effectués par un exploitant agricole pour le compte de la commune</b>               | Main d'œuvre  | 20 €/heure  |                            |
|  | Majoration de 50 % en cas d'intervention de nuit, dimanche et jours fériés                                    |   |                            |
|  | Matériel  | 31 € d'indemnité horaire  |                            |
| <b>Concessions dans le cimetière communal</b>  | Trentenaire   | 200 €   |                            |
|  | Perpétuelle   | 550 €   |                            |
|  | Case de columbarium et cave-urne  | 400 €<br>800 €  | Pour 15 ans<br>Pour 30 ans |
| <b>Droit de pêche dans l'étang communal</b>  | Carte annuelle pour les adultes   | 40 €  |                            |
|  | Carte annuelle - de 16 ans  | 15 €  |                            |
|  | Carte d'invité à la journée   |   | 10 €                       |
|  | Carte annuelle d'invité pour les adultes  |   | 80 €                       |
|  | Carte annuelle d'invité - de 16 ans   |   | 30 €                       |
| <b>Emplacements vide grenier</b>   |   | 2 € le mètre en extérieur<br>3 € la table d'1m20 en intérieur     |                            |
| <b>Bourse aux jouets, aux vêtements et articles de puériculture</b>                            |   | 3 € la table d'1m20 en intérieur                                  |                            |
| <b>Adhésion bibliothèque</b>   |   | 10 € / an et par famille<br>Gratuité pour les enfants du primaire |                            |

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0)

## 2025-31 Acceptation de devis pour l'acquisition d'un souffleur à dos

Monsieur le Maire explique que le souffleur à dos est hors service et présente aux membres du Conseil Municipal plusieurs devis pour l'acquisition d'un nouveau souffleur à dos.

| Entreprise       | Modèle      | Prix HT  | Prix TTC | Force soufflage (Newton) | Débit d'air m <sup>3</sup> /h | Poids (Kg) |
|------------------|-------------|----------|----------|--------------------------|-------------------------------|------------|
| MAUPU            | BR 550      | 639.00 € | 766.80 € | 27                       | 930                           | 10.1       |
| MAUPU            | BR 800 C-E  | 649.00 € | 778.80 € | 41                       | 2 025                         | 11.7       |
| SAS THEVRET      | BR 450      | 691.67 € | 830.00 € | 28                       | 1 090                         | 10.7       |
| SAS THEVRET      | Echo PB 770 | 620.83 € | 745.00 € | 33.2                     | 1 400                         | 11.3       |
| LOISIRS SERVICES | BR 800 C-E  | 696.75 € | 836.10 € | 41                       | 2 025                         | 11.7       |
| LOISIRS SERVICES | BR 450      | 651.75 € | 782.10 € | 28                       | 1 090                         | 10.7       |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE le devis de l'entreprise MAUPU d'un montant de 649 HT soit, 778,80 € TTC pour l'acquisition d'un souffleur à dos.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0)

## 2025-32 Acceptation de devis pour l'acquisition d'une brosse désherbeuse de voirie

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal des devis pour l'acquisition d'une brosse désherbeuse de voirie.

| Entreprise       | Modèle                   | Prix HT    | Prix TTC   |
|------------------|--------------------------|------------|------------|
| LOISIRS SERVICES | AS 30 Weedhex 140        | 1 545.57 € | 1 854.68 € |
| MAUPU            | Balayeuse desherbeur Pro | 1 974.90 € | 2 369.88 € |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**ACCEPTE** le devis de l'entreprise LOISIRS SERVICES d'un montant de **1 545,57 HT** soit, **1 854,68 € TTC** pour l'acquisition d'une brosse désherbeuse de voirie.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0)

## Avenir de la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire indique que 13 réponses ont été reçues sur 360 questionnaires distribués. Une seule personne n'avait pas connaissance de l'existence de la bibliothèque et la majorité des personnes savent où elle se trouve.

Six personnes fréquentent régulièrement la bibliothèque contre quatre personnes qui ne l'ont jamais visitée par manque d'information ou par manque de temps. Quelques personnes aimeraient en savoir plus sur la bibliothèque. Deux personnes pourraient être intéressées pour participer bénévolement à l'activité de la bibliothèque.

Certains ont suggéré : de mettre en place une Boîte à livres sur la place, de communiquer davantage par rapport à l'existence de la bibliothèque, de proposer de faire des dons de livres.

Les membres du conseil municipal souhaitent le maintien de la bibliothèque et proposent de faire un rappel de son existence au personnel de l'école.

Une rencontre avec les bénévoles sera organisée prochainement.

## Questions diverses

### Cérémonie du 11 novembre

Monsieur le Maire indique que l'association Eole Clique et Madame Monique RIVIERE ont été contactées pour l'organisation de la cérémonie (musique, gerbe et bleuets).

### Extension réseau d'eau lotissement

Monsieur le Maire explique que l'extension du réseau incendie sera à la charge de la commune et que le centre instructeur attend qu'un courriel de confirmation lui soit envoyé afin de faire le lien avec la demande de Certificat d'Urbanisme déposé par le cabinet de géomètre Perronet, pour la création du lotissement de 15 terrains à bâtir.

### Octobre Rose

Monsieur le Maire indique que l'opération Octobre Rose a permis de récolter 1 123 € pour l'association COFEL (un chiffre en augmentation pour la troisième année consécutive). Monsieur le Maire remercie l'ensemble des bénévoles ainsi que Madame Marinette PASQUIER pour son investissement pour cette noble cause.

### Inscription Bâtiment de France

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il doit rencontrer, début du mois de janvier 2026, la Direction des Affaires Culturelles (DRAC) du Loiret au sujet de l'avis défavorable, du conseil municipal, concernant l'inscription du lieu-dit « La Porte » au titre des monuments historiques. La DRAC souhaite certainement relancer le débat à ce sujet.

**Vente de calendriers**

Monsieur le Maire précise que les sapeurs-pompiers commenceront la vente de leurs calendriers à compter de mi-novembre.

**Travaux réfection toiture bâtiment mairie/école**

Monsieur le Maire explique qu'il a contacté plusieurs entreprises afin d'obtenir des devis pour la réfection de la toiture du bâtiment mairie/école. Il précise qu'il s'agit d'un dossier urgent étant donné que la date limite de dépôt des demandes de subvention DETR est fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2025.

**Concours des maisons décorées de Noël**

Madame Magali ROLLET propose une nouvelle version pour le concours des maisons décorées pour la période de Noël. Les participants pourront s'inscrire jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2025.

La prochaine réunion de conseil municipal est prévue le 18 décembre 2025 à 20 heures.

La séance est levée à 22h30

**Le Maire,**

Ont signé les membres présents,

**Christophe GUERTON**



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Christophe GUERTON".